

SOSLH610/9

965

(1938, 43, 49)

Société Immobilière du Golf-Club d'Alsace
Représentation de la S.N.C.F.

M. CANDAU (s) C.D. 10. 5.38 32 VII

Reprise par les chemins de fer allemands

Lettre SNCF au MTP 7. 5.43 *que*
Dépêche MTP à la SNCF 18. 5.43

Participation

C.A. 2. 3.49 26 Qd b)

Société Immobilière du Golf-Club d'Alsace - Représentation de la S.N.C.F.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 2 mars 1949

p.26

Questions diverses

b) Compte rendu de la délégation de pouvoirs spéciale
accordée au Président en matière d'aliénation de
participation financières

p.26

M. LE PRESIDENT rend compte de ce que, dans le cadre de la
délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par le Conseil dans
sa séance du 28 juillet 1948, il a approuvé les opérations
suivantes :

- le 28 juillet 1948 : cession au prix unitaire de 15.000 fr
des 74 actions de 2.000 fr de la Société Immobilière du Golf d'
Alsace (S.I.G.A.) soit au total 1.100.000 fr; somme qui a été
portée en recettes au Compte d'Exploitation (autorisation minis-
térielle du 2 août 1948);
.....

Paris, le 18 mai 1943

Direction des chemins de fer

1er Bureau
-

Le Ministre

à M. le Président du Conseil d'Administration
de la S.N.C.F.

Objet: Renseignements demandés par la Direction des chemins de fer de Strasbourg concernant les actions "Société Immobilière du Golf d'Alsace" détenues par la S.N.C.F.

Réf. : V/lettre D 321-19 du 7 mai 1943.

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé de vous faire connaître mon avis sur les renseignements qui peuvent être communiqués à la Direction des chemins de fer de Strasbourg concernant les actions "Société Immobilière du Golf d'Alsace" détenues par la S.N.C.F. au titre de sa gestion du fonds de réserve des primes de l'ancien réseau Alsace-Lorraine.

Vous référant à la position de principe déjà prise dans des cas analogues, conformément aux instructions du Gouvernement français, et qui tend à éviter de reconnaître, de quelque manière que ce soit, la validité des mesures de saisie pratiquées par les autorités allemandes à l'égard des Sociétés d'Alsace et de Lorraine, vous vous proposez de ne pas communiquer les renseignements demandés; cette communication pourrait, en effet, être interprétée comme une reconnaissance implicite des pouvoirs de l'Administrateur-séquestre. En outre, vous indiqueriez à la Direction des chemins de fer de Strasbourg que la S.N.C.F. ne saurait souscrire à aucune mesure unilatérale de liquidation de ses biens en Alsace-Lorraine une telle mesure apparaissant contraire tant aux conventions régissant actuellement les relations entre la France et l'Allemagne qu'aux principes du droit international.

J'ai l'honneur de vous informer que je suis bien d'accord avec vous sur cette manière de voir.

Le Directeur des Chemins de fer,

Signé: MORANE.

10 mai 1938

--

QUESTION VII - Représentation de la S.N.C.F.
aux Conseils d'Administration des Sociétés
dont elle est actionnaire et dans les
Comités de gestion de différents orga-
nismes dans lesquels elle possède une
participation financière.-

Golf d'Alsace

P.V. COURT

Le Comité procède à un nouvel examen de la question,
en vue des propositions définitives à soumettre au Conseil dans
sa séance du lendemain.

Sous réserve de la décision de celui-ci, il arrête la
liste des représentants, fonctionnaires de la S.N.C.F. ou fonc-
tionnaires ayant appartenu aux cadres des anciens Réseaux.

(s) STENO

M. LE PRESIDENT - Je vous ai fait distribuer un tableau
qui contient certaines différences par rapport au tableau
précédent.

.....

M. LE PRESIDENT - Il n'y a pas d'autres observations
sur les propositions ? Elles sont adoptées.

Extrait du tableau relatif à la représentation de la S.N.C.F. dans les Conseils d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire et dans les Comités de gestion des différents Organismes dans lesquels elle possède une participation financière

Représentation à la Sté immobilière du Golf-Club d'Alsace

Désignation et objet de la Société	Capital social	Part :appartenant à la SNCF (en %)	Composition du Conseil d'Administration : Nombre total des membres	Nombre des sièges à la disposition de la SNCF	Représentation proposée : Conseil d'Administration	Membres du Conseil d'Administration	Fonctionnaires ou actionnaires de la SNCF
Société immobilière du Golf-Club d'Alsace (établissement et exploitation d'un terrain de golf en Alsace)	400.000	37%	12	1	"	1	M. CANDAU